

Communiqué de presse
24 juillet 2026

Lac de Lamoura

Interdiction temporaire de la baignade et des activités nautiques suite à la détection de toxines produites par des cyanobactéries.

Depuis le samedi 18 juillet 2026, la baignade et les activités nautiques sont interdites au lac de Lamoura.

Un prélèvement réalisé le 13 juillet par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté dans la zone de baignade a mis en évidence la présence d'anatoxines. Ces toxines sont produites par certaines cyanobactéries dites toxigènes. Afin de protéger la santé des usagers, le maire de Lamoura a pris un arrêté interdisant temporairement la baignade et les activités nautiques.

Les conditions d'une réouverture

De nouveaux prélèvements de contrôle seront réalisés chaque semaine dans le secteur de la plage afin de suivre l'évolution de la situation. Un premier prélèvement a été effectué le lundi 20 juillet, un second le sera lundi 27 juillet (délai estimé de 5 à 7 jours pour l'obtention des résultats).

La réouverture de la baignade pourra être envisagée lorsque les résultats des contrôles et l'évaluation de la situation permettront d'exclure tout risque sanitaire, conformément à la réglementation applicable aux eaux de baignade.

Au regard du calendrier des prélèvements et des délais d'analyse, aucune réouverture de la baignade n'est envisagée avant le début du mois d'août.

Les habitants et les visiteurs sont invités à consulter les communications officielles pour suivre l'évolution de la situation.

La commune de Lamoura et la Communauté de communes de la Station des Rousses suivent attentivement la situation afin de permettre une réouverture dès que les conditions sanitaires seront réunies. La protection de la santé et de la sécurité des usagers demeure leur priorité.

Un risque réel pour la santé humaine et animale

Les cyanobactéries sont des micro-organismes naturellement présents dans les lacs, les rivières et les étangs. Mais certaines peuvent produire des toxines dangereuses pour les êtres humains et les animaux. Elles peuvent se développer dans l'eau, mais également sur le fond du lac, sur les pierres ou sur d'autres surfaces immergées.

Le contact avec une eau ou des dépôts contenant des cyanobactéries ou leurs toxines peut provoquer des irritations de la peau, des yeux ou de la gorge. L'ingestion accidentelle d'eau peut notamment entraîner des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des maux de tête ou des vertiges.

Les animaux, notamment les chiens, peuvent être particulièrement exposés lorsqu'ils boivent l'eau ou entrent en contact avec des amas présents sur les rives.

Précautions et consignes à respecter

La Communauté de communes de la Station des Rousses et la commune de Lamoura invitent les habitants et les visiteurs à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- La baignade est strictement interdite : ne pas se baigner.
- Ne pas laisser les enfants jouer au bord de l'eau.
- Ne pas pratiquer d'activités nautiques.
- Ne pas laisser les animaux de compagnie aller dans l'eau, ni boire.
- Ne pas consommer de produit de la pêche.

En cas de symptômes :

- Consultez un médecin (ou un vétérinaire s'il s'agit de votre animal de compagnie)
- Contactez le centre antipoison et de toxicovigilance : 03.83.22.50.50

En cas de contact accidentel avec l'eau du lac ou avec des dépôts présents sur les rives :

- Rincez soigneusement la peau à l'eau claire.

Un phénomène exceptionnel, susceptible de se reproduire

Cet épisode reste exceptionnel à ce jour. Il survient après une période marquée par des températures anormalement élevées et des conditions sèches.

Si les facteurs liés au changement climatique (température de l'eau, ensoleillement) peuvent augmenter la fréquence ou la durée de certaines conditions favorables, les proliférations de cyanobactéries dépendent toutefois d'autres facteurs locaux : fréquentation du lac, brassage de l'eau, apports en nutriments (azote et phosphore : urine des baigneurs notamment).

Cette situation invite collectivement à repenser nos usages des lacs et plans d'eau, dans un contexte climatique en évolution.



Contact Presse

Commune de Lamoura
Antoine Delacroix, Maire
03.84.41.20.28

Communauté de communes de la Station des Rousses
Delphine Gallois, Présidente
Nadège Bonnet Mathieu, Chargée de communication
03.84.60.52.60